

BREVET DE TECHNICIEN SUPÉRIEUR
« MÉTIERS de L'AUDIOVISUEL »

REGROUPEMENTS INTERACADÉMIQUES

- SESSION 2009 -

ACADÉMIES PILOTES	ACADÉMIES RATTACHÉES	CANDIDATURES INDIVIDUELLES
GRENOBLE	AIX-MARSEILLE BESANÇON CLERMONT-FERRAND LYON NANCY-METZ NICE	DIJON RÉUNION STRASBOURG
LILLE	AMIENS CAEN GUADELOUPE REIMS RENNES ROUEN S.I.E.C.	GUYANE MARTINIQUE
TOULOUSE	BORDEAUX MONTPELLIER NANTES POITIERS	CORSE LIMOGES ORLÉANS/TOURS

BREVET DE TECHNICIEN SUPÉRIEUR « MÉTIERS DE L'AUDIOVISUEL »
- SESSION 2009 -

DATES	HORAIRES	ÉPREUVES
MARDI 2 JUIN 2009	9 H00 à 12 H00	- TECHNOLOGIES DES ÉQUIPEMENTS ET SUPPORTS (toutes options)
	14 H00 à 16 H00	- SCIENCES PHYSIQUES APPLIQUÉES (option montage)
	14 H00 à 17 H00	- SCIENCES PHYSIQUES APPLIQUÉES (options exploitation, son et image)
	14 H00 à 17 H00	- ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE ET JURIDIQUE (option gestion de production)
MERCREDI 3 JUIN 2009	8 H00 à 12 H 30	- DOMAINE LITTÉRAIRE ET ARTISTIQUE (durée 4 H30 mn)
À partir du JEUDI 4 JUIN 2009	À partir de 8 H00	- TECHNIQUES ET MISE EN ŒUVRE Épreuve pratique (durée 4 H00 + 30 mn de lecture et de présentation) Ø Techniques d'ingénierie et exploitation des équipements : du 4 au 10 juin 2009 Ø Gestion de production : du 4 au 10 juin 2009 Ø Métiers de l'Image : du 11 au 17 juin 2009 Ø Montage et postproduction : du 18 au 26 juin 2009 Ø Métiers du son : du 18 au 26 juin 2009
À partir du JEUDI 4 JUIN 2009 (*)	À partir de 8 H00	- ÉPREUVE PROFESSIONNELLE DE SYNTHÈSE - projet à caractère industriel (durée 1 H15) - rapport de stage (durée 30 mn) - ÉPREUVE ORALE OBLIGATOIRE et FACULTATIVE DE LANGUE VIVANTE (durée 20 mn - préparation 20 mn)

(*) La date de début des épreuves d'EPS est à respecter par l'ensemble des académies.

Les épreuves orales de langue et de rapport de stage pourront être organisées si nécessaire avant les épreuves écrites, soit à partir du LUNDI 25 MAI 2009.

ÉPREUVE E5 : TECHNIQUES ET MISE EN ŒUVRE**Épreuve pratique, spécifique à chaque option****Durée : 4 heures + 30 minutes****L'épreuve :**

Elle comprend deux temps :

- 30 minutes pour la lecture, la compréhension, la préparation du sujet,
- puis 4 heures consacrées à l'épreuve pratique proprement dite.

Le sujet proposé au candidat :

Chaque sujet doit permettre de vérifier la capacité du candidat à mettre en œuvre concrètement les savoir-faire et techniques relevant de son option. Chaque cahier des charges de sujet correspond donc à une situation de travail spécifique, sur un poste de travail particulier.

À partir du sujet donné, le candidat doit :

- . effectuer les tâches demandées en respectant les objectifs et contraintes définies,
- . justifier ses choix, à la demande de la commission d'évaluation.

Le tirage au sort des sujets :

L'ensemble des sujets proposés lors de la session d'examen fait l'objet d'un tirage au sort dans chaque centre d'examen sous la responsabilité des membres du jury.

L'évaluation :

Seuls peuvent être évalués les savoir-faire qui correspondent à l'enseignement de Techniques et Mise en Œuvre. Il s'agit d'une épreuve de travaux pratiques :

- . analyse du sujet (contexte, situation de travail) et des tâches à effectuer,
- . respect des objectifs et contraintes définies,
- . mise en œuvre des équipements : méthodologie, adaptation au poste de travail,
- . qualité des travaux effectués, en relation avec l'option,
- . justification des choix, qualité de l'argumentaire.

Les savoirs liés aux enseignements de Technologie des équipements et supports (TES) font l'objet d'une autre épreuve écrite spécifique.

L'évaluation doit être conduite tout au long de la durée de l'épreuve ; elle peut se faire par observation de la méthode de travail du candidat, la prise de connaissance des travaux déjà effectués, le questionnement... En fin d'épreuve, le visionnage actif du produit fini doit s'accompagner d'un échange avec le candidat.

Pour l'évaluation, le jury tiendra également compte de ses interventions éventuelles ayant eu pour objectif de recentrer ou encadrer la production du candidat.

Une grille d'évaluation est fournie par sujet ou par typologie de sujet.

La préparation des postes de travail dans chaque centre d'examen :

Chacun des sujets correspond à une situation de travail et a été conçu pour un type d'équipement.

Un mois avant le début des épreuves, le Rectorat d'Académie responsable de l'organisation au niveau national, transmet directement à chaque centre d'examen les grilles de préparation matérielle correspondant à chaque sujet ou famille de sujets ainsi que la liste des matières d'œuvres nécessaires.

Les centres d'examen doivent impérativement respecter ces consignes. Chaque centre est tenu de préparer l'ensemble des équipements prévus par la commission d'élaboration des sujets. Il ne peut en aucun cas faire un choix parmi les sujets ou les équipements.

Tout problème concernant la préparation des postes de travail devra être signalé à l'Inspecteur d'Académie - Inspecteur Pédagogique Régional (IA/IPR) responsable de l'épreuve au niveau national.

ÉPREUVE PROFESSIONNELLE DE SYNTHÈSE

Sous-épreuve E 61 : PROJET

Objectif de la sous-épreuve

Dans le cadre d'un projet mené en équipe, il s'agit de vérifier l'aptitude du candidat :

- à préparer, mettre en œuvre et finaliser, sur tous supports audiovisuels professionnels, une production audiovisuelle respectant les contraintes de diffusion ;
- et à en rendre compte.

Organisation selon l'origine des candidats

Candidats issus d'un établissement de formation :

- . Scolarisés à plein temps ou en alternance
- . Établissements publics et privés, GRETA

- une période de six semaines, définie à l'échelon national (dans la phase terminale de la formation et hors vacances scolaires) pour permettre la réalisation d'un projet audiovisuel conduit en équipe ;
- une épreuve orale ponctuelle, d'une heure 15 minutes pendant laquelle le candidat devra présenter au jury la production audiovisuelle issue du projet.

Supports de l'épreuve orale

- les dossiers de projet :
 - . dossier de production relatif au projet (commun à tous les étudiants composant l'équipe),
 - . dossier individuel du candidat, comportant une note de synthèse de 3 pages maximum et les documents spécifiques correspondant à sa spécialité.
- la production audiovisuelle, sur support professionnel, élaborée pendant la période de six semaines.

Candidats relevant d'une préparation à distance ou de la promotion sociale :

Épreuve orale ponctuelle, d'une heure 15 minutes

Supports de l'épreuve orale

- Un mois avant la date de la première épreuve écrite, l'autorité académique fournit au candidat un dossier de projet et le(s) support(s) audiovisuel(s) correspondants. Ce dossier comprend les principaux documents techniques et de production relatifs au travail de l'équipe audiovisuelle ayant conduit le projet.

Ce dossier est confectionné par l'équipe pédagogique du Centre d'examen dans lequel se présente le candidat. Il sera possible d'utiliser tout ou partie de l'un (ou des) dossier(s) présenté(s) par des candidats de la session précédente : dossier de production commun, dossier(s) individuel(s).

Lorsqu'un candidat se présente après avoir échoué à une session précédente, le responsable du centre d'examen s'assurera que le dossier remis est différent de celui qui a été traité à la précédente session.

- Le premier jour des épreuves écrites, le candidat remettra au centre d'examen, à l'intention du jury, un dossier d'analyse correspondant aux éléments qui lui ont été remis. Le travail individuel imposé au candidat correspond à une analyse du projet : justifications, compléments, adaptations ou modifications à apporter aux solutions techniques, artistiques ou de production contenues dans le dossier, analyse critique du projet réalisé, dans la limite de sa spécialité.

Déroulement des projets dans la phase terminale de la formation :

Envoi des cahiers des charges au Rectorat chargé du choix des sujets pour la session d'examen.

Validation des projets par une commission nationale.

Période de six semaines :

- tirage au sort des équipes au sein de chaque établissement ;
- mise en production des projets.

1 - Le cahier des charges de projet élaboré par l'équipe pédagogique de chaque établissement :

Le projet audiovisuel :

Il doit être conçu pour mettre en œuvre et évaluer les compétences issues du référentiel et relatives aux options concernées. Il est indispensable de veiller tout particulièrement à cet aspect lors de l'élaboration des projets et de la rédaction des cahiers des charges.

Il mettra obligatoirement en œuvre des images et des sons enregistrés avec des matériels professionnels ou institutionnels.

Tous les genres sont possibles à condition qu'ils permettent l'évaluation des compétences.

L'équipe du projet :

Le B.T.S. des Métiers de l'audiovisuel comporte 5 options. Il est souhaitable que chaque projet audiovisuel comporte au moins un étudiant de chaque option. Dans le cas où toutes les spécialités ne sont pas préparées dans un établissement, il y a lieu de faire intervenir une équipe complète (étudiants non responsables du projet, enseignants...). Dans ce cas, le travail de chaque étudiant responsable doit être clairement et parfaitement identifié.

Normalement constitués de 5 étudiants appartenant à chacune des 5 options, les groupes peuvent varier de 4 à 6 (exceptionnellement 7) en fonction des contraintes locales et de l'importance du projet.

La fonction de réalisateur ne peut être assurée par un étudiant. Il peut s'agir d'un enseignant ou d'un intervenant extérieur, dont le nom sera précisé au cahier des charges.

Le contenu du cahier des charges : (voir documents 1 à 3)

Nom de l'Établissement

Titre du projet

Genre

Durée

Formats de tournage et de post-production

Diffusions prévues - cibles - support de diffusion

Nom du professeur responsable

Nom du réalisateur

Étudiants responsables : Nombre - options concernées

Assistants et interventions extérieures (fonctions occupées)

Moyens techniques mis en œuvre (professionnel, institutionnel)

Note d'intention du projet - éventuellement : scénario, story-board, conducteur...

2 - La validation des projets :

La commission nationale est présidée par l'Inspecteur Général ou l'Inspecteur d'Académie - Inspecteur Pédagogique Régional de la spécialité. Les projets et cahiers des charges présentés doivent être conformes à l'esprit du texte officiel de l'épreuve et permettre l'évaluation des candidats. Les modifications ou ajustements imposés aux projets devront obligatoirement faire l'objet d'une nouvelle validation écrite par l'Inspecteur Général ou l'Inspecteur de la spécialité.

3 - La mise en production des projets :

Une période de six semaines (hors vacances scolaires) affectée aux projets est définie chaque année à l'échelon national en fonction des dates des premières épreuves écrites. Elle est destinée à la mise en œuvre des cahiers des charges conçus par l'équipe pédagogique, tels qu'ils ont été validés par la commission.

La durée réelle de travail par étudiant ne doit pas dépasser un volume horaire de 120 heures :

Les étudiants sont mis en situation dans le cadre de la formation. Le projet est conduit au nom de l'établissement et sous sa responsabilité ; il ne s'agit pas d'une entreprise fictive, créée pour simuler une situation de production.

Les demandes d'autorisations de tournage et d'exploitation (droits d'auteurs, droits musicaux...) sont à solliciter réellement. Dans le cas contraire, le projet ne tiendrait pas compte des contraintes de diffusion correspondant à un contexte professionnel et l'établissement se verrait passible de poursuites judiciaires.

Les enseignants responsables de projet assurent le suivi du groupe qui leur est confié. Ils renseignent et signent la fiche individuelle de suivi ainsi que le calendrier des tâches journalières, qui seront joints aux dossiers.

La réalisation est assurée par l'enseignant ou l'intervenant extérieur désigné au cahier des charges.

Le tirage au sort des équipes :

Au début de la période de six semaines, les équipes d'étudiants responsables sont constituées par tirage au sort ; les cahiers des charges sont remis aux candidats. L'ensemble des établissements est tenu de respecter les dates définies à l'échelon national.

Chaque étudiant tire au sort un projet (dans l'hypothèse où les groupes sont de même effectif et où les projets sont interchangeable). Lorsque le projet comprend deux étudiants d'une même option, les étudiants tirent au sort les activités individuelles qui leur reviennent.

4 - Les supports d'examen :

Composition du dossier de production, commun à l'ensemble des étudiants :

. *Cahier des charges du projet*, validé et signé par le Président de la commission de validation, incluant la note d'intention.

. *Ensemble des documents relatifs au suivi de production du projet* :

- Documents de base (synopsis, scénario, découpage, cahier des charges du vidéogramme, toute documentation fournie ou collectée).
- Dépouillement et listes détaillées des moyens nécessaires au projet (personnel, matériel ...).
- Communication : courriers, compte-rendu des réunions de production, télécopies, courriers électroniques, suivi téléphonique...
- Organisation : listes de contrôle, plannings de production prévisionnel et réel, plans de travail, feuille de service...
- Suivi financier : devis, suivi des dépenses, coûts, écarts, bilan financier...
- Suivi juridique concernant les personnes, les lieux, les œuvres, les biens... : ensemble des autorisations consenties permettant la diffusion du projet ; exemple des principaux contrats d'auteurs ou contrats de travail ; exemple de feuille de paie ; relevés ou déclarations de droits, générique texte, dépôt légal...

Le dossier de production est constitué par le candidat de l'option Gestion de Production ; il inclut les informations ou documents fournis par les autres candidats de l'équipe. Il est structuré en fonction des choix du candidat.

Lorsque l'établissement ne présente pas de candidat en option Gestion de production, le dossier de production commun sera constitué par les autres candidats et comportera au minimum :

- Documents de base du projet.
- Dépouillement et listes détaillées des moyens nécessaires au projet (matériel, personnel).
- Organisation : planning de production prévisionnel, plan de travail, feuilles de service.
- Suivi juridique :
 - . Lieux : repérages, demandes d'autorisations, conventions ou autorisations.
 - . Personnes : exemple de contrat technicien, auteur, exemple de feuille de paie.
 - . Œuvres : demandes de droits, autorisations obtenues, relevés de droits.
- Suivi financier : devis, coûts, bilan financier.

Composition du dossier individuel de chaque candidat :

Chaque candidat constitue un dossier individuel correspondant à sa participation au projet.

. Pour les options Métiers de l'image, Métiers du son, Montage et post-production, Techniques d'ingénierie et exploitation :

- *Cahier des charges* du projet, validé et signé par le Président de la commission de validation, incluant la note d'intention.
- *Fiche individuelle de suivi*, signée par le professeur responsable du projet (document 4).
- *Calendrier des tâches journalières*, validé par le professeur responsable (document 5).
- *Note de synthèse rédigée*, de trois pages maximum en format A4.
- *Documents spécifiques* en fonction de la spécialité du candidat, correspondant à ses activités.
- *Documents contribuant au suivi de production et relevant de la spécialité du candidat (exemple : éléments images et sons souhaités, relevé précis des œuvres utilisées au montage...)*.

. Pour le candidat de l'option Gestion de production : les documents spécifiques correspondent au minimum à ceux contenus dans le dossier de production commun.

5 - L'épreuve orale ponctuelle :

Mise à disposition du jury des dossiers et supports audiovisuels :

Les dossiers et supports audiovisuels réalisés par les candidats au cours de la période de six semaines sont remis au responsable des centres d'examen à la date indiquée par l'autorité académique responsable de l'épreuve. Les examinateurs sont convoqués pour l'étude des dossiers et supports, avant le passage des candidats.

Le jury (commission d'évaluation) :

Spécifique à l'option du candidat, ce jury est composé de trois personnes :

- deux enseignants de Section de Technicien Supérieur des Métiers de l'Audiovisuel ayant pour l'un d'entre eux au moins obligatoirement dispensé un enseignement dans l'option ;
- un professionnel (l'absence du professionnel pourra, dans la mesure du possible, être palliée par un troisième enseignant).

Le jury doit être en mesure d'évaluer les trois composantes du projet : technique – artistique – économique, juridique, organisationnel. Il est donc indispensable que ces trois composantes soient représentées à l'intérieur de la commission.

Avant le passage du candidat, le jury aura pris connaissance des supports présentés. Les examinateurs seront donc convoqués pour l'étude des dossiers et supports avant le déroulement des interrogations.

L'épreuve :

- 30 minutes maximum d'exposé du candidat, pendant lequel ce dernier présente les éléments constitutifs du projet (contenu, objectifs, finalités, contraintes...) et son travail (modalités de sa participation personnelle, choix opérés, moyens mis en œuvre, relations avec l'équipe...).
- 45 minutes maximum d'entretien avec la commission d'évaluation, en veillant à respecter un équilibre entre les trois composantes du projet.

Pendant l'épreuve, la diffusion d'extraits du vidéogramme par le candidat ne devra pas excéder quelques minutes.

L'évaluation :

Elle ne porte pas sur la qualité du produit fini mais sur les capacités du candidat :

- expression orale (à partir de l'exposé et de l'entretien avec le jury) ;
- qualité de la participation du candidat au projet et qualité de sa production (à partir des supports présentés et de sa prestation orale devant le jury).

Le jury évaluera tout particulièrement la capacité du candidat à exposer l'ensemble des éléments constitutifs du projet et à participer activement à l'entretien. Les questions posées pourront porter sur des aspects techniques, artistiques, économiques, juridiques ou organisationnels, en relation directe avec le projet présenté. Elles tiendront compte de la spécialité du candidat.

Les grilles d'évaluation (6, 7 et 8) constituent un outil d'aide à la notation. Elles seront correctement renseignées et jointes au bordereau de notation.

Sous-épreuve E 62 : Rapport d'activités professionnelles

Épreuve orale - 30 minutes

Les objectifs et l'organisation du stage

« Le stage en milieu professionnel permet de sensibiliser le candidat aux réalités de l'entreprise et des métiers choisis, d'élargir et de mettre en application les connaissances acquises. »

La période de stage en milieu professionnel fait donc partie intégrante de la formation ; afin d'en assurer le caractère formateur, le choix du stage doit correspondre aux objectifs pédagogiques de l'option choisie.

La durée du stage est de huit à douze semaines à temps plein. Organisé à partir de la fin de la première année de formation, il est souhaitable qu'il soit aménagé en plusieurs périodes.

Rapport de stage (formation initiale) ou rapport d'activités professionnelles (candidat salarié)

Chacune des périodes en milieu professionnel donne lieu à l'élaboration d'un rapport par le candidat. Il est souhaitable que chaque rapport comporte 20 à 40 pages rédigées, hors annexes.

Ce rapport, correspondant à la spécialité du candidat, comprendra au minimum les éléments suivants, sans que ces indications puissent être considérées comme un plan à reproduire :

- Introduction

- Analyse du contexte professionnel :

- . Présentation de l'entreprise, de son environnement, du secteur d'activité
- . Organisation générale et principes de fonctionnement de l'entreprise.
- . Moyens humains et techniques.
- . Situations professionnelles rencontrées

- Présentation des activités du stagiaire dans l'entreprise :

- . Place du stagiaire dans l'entreprise.
- . Description de ses activités, en relation avec l'option choisie (exemple : moyens utilisés, procédures, contraintes...).

Dans ce cadre, une étude technique, industrielle ou tertiaire peut être envisagée mais non exigée (méthodologie de travail, présentation de matériel, étude comparative...).

- Annexes (pertinentes et justifiées)

Chaque rapport de stage sera accompagné obligatoirement de la fiche de suivi de stage (documents 9 et 10) (ou pour les candidats individuels, salariés, un certificat de travail).

La sous-épreuve

D'une durée de 30 minutes maximum, elle comprend :

- 15 minutes maximum d'exposé du candidat,
- 15 minutes maximum d'entretien avec le jury.

Avant l'épreuve orale, les membres du jury (un enseignant, un professionnel) seront convoqués par le centre d'examen, pour la lecture des rapports. L'enseignant devra obligatoirement avoir dispensé son enseignement en première ou deuxième année.

Objectifs :

Evaluer la compréhension de l'entreprise et de son domaine d'activité par le candidat, au travers de la rédaction de ses rapports.

Evaluation :

Elle porte sur :

- la qualité des documents écrits ;
- les capacités d'expression orale du candidat ;
- la pertinence de l'argumentation lors de l'entretien avec le jury.

La grille d'évaluation devra être soigneusement renseignée et obligatoirement transmise au centre de délibération (document 11).

EXTRAIT DE L'ARRÊTÉ DU 22 JUILLET 2008 (J.O. du 8 août 2008)

Définition et conditions de délivrance de certaines spécialités de Brevet de Technicien Supérieur

Vu le décret n° 95-665 du 9 mai 1995 modifié portant règlement général du brevet de technicien supérieur, notamment son article 2 ;

.....
Vu l'arrêté du 3 juillet 2002 portant création et fixant les conditions de délivrance du brevet de technicien supérieur « métiers de l'audiovisuel » ;

.....
Vu l'avis du comité interprofessionnel consultatif en date du 31 mars 2008 ;

Vu l'avis du Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche en date du 16 juin 2008 ;

Vu l'avis du Conseil supérieur de l'éducation en date du 3 juillet 2008 ;

Article 1 – Les dispositions mentionnées à l'annexe I du présent arrêté complètent les dispositions concernant les définitions d'épreuve figurant, selon les spécialités de brevet de technicien supérieur, à l'annexe II d ou à l'annexe V des arrêtés susvisés.

Article 2 – Les dispositions de l'article 1^{er} du présent arrêté s'appliquent aux unités constitutives des spécialités de brevet de technicien supérieur mentionnées à l'annexe II du présent arrêté.

Article 3 – Les dispositions du présent arrêté sont applicables à compter de la session 2009.

Article 4 – Le directeur général de l'enseignement supérieur et les recteurs sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait à Paris, le 22 juillet 2008

Pour la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche
et par délégation,

Le directeur général de l'enseignement supérieur
Bernard SAINT-GIRONS

Annexe I

Le dossier support de l'épreuve est transmis selon une procédure mise en place par chaque académie et à une date fixée dans la circulaire d'organisation de l'examen. Le contrôle de conformité du dossier est effectué selon des modalités définies par les autorités académiques avant l'interrogation. La constatation de non conformité du dossier entraîne l'attribution de la mention « non valide » à l'épreuve correspondante. Le candidat, même présent à la date de l'épreuve, ne peut être interrogé. En conséquence, le diplôme ne peut lui être délivré.

Dans le cas où, le jour de l'interrogation, le jury a un doute sur la conformité du dossier, il interroge néanmoins le candidat. L'attribution de la note est réservée dans l'attente d'une nouvelle vérification mise en œuvre selon des modalités définies par les autorités académiques. Si, après vérification, le dossier est déclaré non conforme, la mention « non valide » est portée à l'épreuve.

La non conformité du dossier peut être prononcée dès lors qu'une des situations suivantes est constatée :

- absence de dépôt du dossier ;
- dépôt du dossier au-delà de la date fixée par la circulaire d'organisation de l'examen ou de l'autorité organisatrice ;
- durée de stage inférieure à celle requise par la réglementation de l'examen ;
- documents constituant le dossier non visés ou non signés par les personnes habilitées à cet effet.

Annexe II

Brevets de technicien supérieur	Unités concernées par la mention « non valide »
..... Métiers de l'audiovisuel (Options : techniques d'ingénierie et exploitation des équipements, gestion de production, métiers de l'image, montage et postproduction, métiers du son) U 61 – U 62

BTS MÉTIERS DE L'AUDIOVISUEL
SOUS-ÉPREUVE E61
CAHIER DES CHARGES DE PROJET N°.....

ÉTABLISSEMENT :

PROJET

TITRE (provisoire)

GENRE :

Durée totale :

(minimum : 6 mn – maximum : 13 mn)

Format de tournage :

F. de post-production :

Diffusion(s) envisagée(s) :

Support de diffusion :

ÉQUIPE

Professeur(s) responsable(s) :

Nom(s) du(des) réalisateur(s)

Options	Nbre	NOMS DES ÉTUDIANTS RESPONSABLES (après tirage au sort)
MÉTIERS DE L'IMAGE		
MÉTIERS DU SON		
MONTAGE ET POST-PRODUCTION		
TEC. D'INGÉNIERIE/EXPLOITATION		
GESTION DE PRODUCTION		
Nbre total d'étudiants responsables		

ASSISTANTS - POSTES OCCUPÉS

INTERVENTIONS EXTÉRIEURES

MOYENS TECHNIQUES MIS EN ŒUVRE

Exemples :

Équipements de reportage BETACAM

Car régie ou régie mobile trois caméras ; enregistrement BETACAM

Banc de montage Cut BETACAM et/ou Montage virtuel

Régie de post-production trois machines BETACAM ou Montage virtuel

Studio de post-production son et enregistrement multipistes

Postes informatiques, logiciels et périphériques adaptés, réseau de diffusion

CONTRAINTES

(techniques, matérielles, géographiques...)

NOTE D'INTENTION DU PROJET

Documents complémentaires fournis aux candidats

Candidat n° 1 - MÉTIERS DE L'IMAGE :

Exemples :

- Suivi du projet dans son ensemble.
- Choix du matériel de prise de vues et des cadrages compte tenu des contraintes de la réalisation (et des contraintes matérielles de l'établissement).
- Vérification du bon fonctionnement des équipements.
- Choix de mise en place du matériel compte tenu des contraintes des lieux de tournage.
- Composition des éclairages (d'après les directives du réalisateur).
- Dossier commun : Participation à l'établissement de la partie commune en précisant notamment : choix d'image au cours du tournage.
- Dossier individuel : note de synthèse (2 pages maximum).

Candidat n° 2 - MÉTIERS DU SON :

Exemples :

- Analyse des documents initiaux (note d'intention, scénario, découpage...) et dépouillement.
- Responsabilité du son dans ses aspects techniques et artistiques.
- Repérages : *séquences monocaméra et partie son du multicaméra*.
- Évaluation et choix (technologique et artistique) des moyens techniques nécessaires en fonction des contraintes.
- Responsabilité des moyens techniques nécessaires à la prise de son, au montage sonore et au mixage : préparation, installation câblage, paramétrage, configuration, essais, maintenance niveau 2 - détection des pannes niveau 3.
- Configuration des réseaux et organisation des flux.
- Conversions, compressions et transferts de fichiers.
- Prise de son ; enregistrement.
- Conception, enregistrement et montage sonore des sujets.
- Mixage.
- Préparation des éléments de l'habillage sonore.
- Mise en œuvre des moyens de direct (captation multicaméra) :
 - Établissement des synoptiques de câblage audio.
 - Configuration technique audio.
 - Conception et mise en place des ordres (intercoms).
 - Mise en place, réglage et mise aux normes de la chaîne son.
- Collaboration au dossier de production commun.
Dossier individuel : note de synthèse (2 pages maximum).

Candidat n° 3 - MONTAGE ET POST-PRODUCTION :

Exemples :

- Analyses des documents initiaux (note d'intention, scénario, découpage...) et dépouillement.
- Responsabilité du montage dans ses aspects techniques et plastiques.
- Responsabilité des moyens techniques nécessaires au montage, à la post-production et à la finition des images : préparation, installation, câblage, paramétrage et configuration du matériel en respect des normes techniques.
- Configuration des réseaux et organisation des flux.
- Conversions, compressions et transfert de fichiers.
- Digitalisation éventuelle, dérushing, pré-montage, montage.
- Préparation des éléments de l'habillage et des effets visuels.
- Trucages et effets spéciaux de post-production.
- Conformation en respectant la composante artistique et les impératifs techniques.
- Collaboration au dossier de production commun.
- Dossier individuel : note de synthèse (2 pages maximum).

Candidat n° 4 - TECHNIQUES D'INGÉNIERIE ET EXPLOITATION DES ÉQUIPEMENTS :

Exemples :

- Analyse des documents initiaux (note d'intention, scénario, découpage...) et dépouillement.
- Repérages : séquences monocaméra et multicaméra (puissance électrique, partie image).
- Évaluation et choix des moyens techniques nécessaires en fonction des contraintes.
- Responsabilité du matériel vidéo : préparation, installation, essais - maintenance niveau 3.
- Mise en œuvre des moyens de direct (captation multicaméra) :
 - Établissement des synoptiques de câblage vidéo.
 - Installation, câblage, réglage et mise aux normes de la chaîne Image.
 - Configuration et exploitation des moyens de trucage et effets de direct.
 - Réglage de la vision (poste ingénieur vision) pendant la captation multicaméra.
 - Préparation et mise en œuvre des moyens de diffusion analogiques et numériques.
- Configuration des réseaux et organisation des flux.
- Conversions, compressions et transfert de fichiers.
- Collaboration au dossier de production commun.
- Dossier individuel : note de synthèse (2 pages maximum).

Candidat n° 5 - GESTION DE PRODUCTION :

Exemples :

- Analyse des documents initiaux (note d'intention, scénario, découpage...) et dépouillement.
- Conception et préparation des documents nécessaires au suivi du projet.
- Participation aux repérages.
- Réservation des moyens et outils nécessaires au projet.
- Suivi financier : établissement du devis dans les conditions professionnelles, suivi des dépenses, calcul des coûts et écarts.
- Contacts et communication : lieux, intervenants, participants, équipe, préparation et conduite des réunions.
- Organisation de la production, suivi et contrôle des délais et des activités.
- Suivi juridique : autorisations, déclarations, formalités, contrats, établissement et contrôle du générique, dépôt légal.
- Archivage des éléments du projet (supports, fichiers, documents).
- Collecte et mise en forme du dossier de production commun en collaboration avec les autres membres de l'équipe.
- Dossier individuel : note de synthèse (2 pages maximum).

SUPPORTS À PRÉSENTER POUR L'ÉPREUVE ORALE

- Un dossier de production relatif au projet, commun à l'ensemble de l'équipe.
- Un dossier individuel par candidat (documents spécifiques à l'option - note de synthèse de 3 pages maximum).
- La production audiovisuelle sur support(s) professionnelle(s).

COMPÉTENCES ÉVALUÉES LORS DE L'ÉPREUVE ORALE

Analyser et respecter le cahier des charges du projet.
S'approprier le projet et le situer dans son contexte.
Analyser et prendre en compte l'ensemble des éléments du projet dans le cadre de son option.
Collaborer au projet en intégrant les contraintes liées au travail d'équipe.
Exposer l'ensemble des éléments constitutifs du projet.
Expliciter et justifier les choix opérés.
Présenter les modalités de sa participation personnelle et de ses relations avec l'équipe.

CAHIER DES CHARGES VALIDÉ LE :

LE PRÉSIDENT DE LA COMMISSION :

**BREVET DE TECHNICIEN SUPÉRIEUR MÉTIERS DE L'AUDIOVISUEL
ÉPREUVE PROFESSIONNELLE DE SYNTHÈSE**

Sous épreuve E 61 - PROJET

FICHE INDIVIDUELLE DE SUIVI

(UNE fiche par CANDIDAT et par PROJET)

<u>CANDIDAT</u>	<u>PROJET</u>
NOM :	TITRE :
PRÉNOM :	LYCÉE :
OPTION :	PROFESSEUR RESPONSABLE :

CETTE FICHE DOIT RENDRE COMPTE DU DÉROULEMENT DES 6 SEMAINES DE PROJET DE FIN D'ÉTUDES. ELLE PERMET UNE MEILLEURE INDIVIDUALISATION DU JUGEMENT EN APPORTANT AUX MEMBRES DU JURY LES ÉLÉMENTS NÉCESSAIRES POUR AFFINER LA PERCEPTION QU'ILS ONT DU TRAVAIL FOURNI PAR LE CANDIDAT, SON AUTONOMIE DE PENSER ET D'ACTION AU SEIN DE L'ÉQUIPE À LAQUELLE IL APPARTIENT.

**LES ÉLÉMENTS DONNÉS PORTENT SUR DES FAITS RELATIFS AUX ACTIVITÉS CONDUITES
PENDANT LES 6 SEMAINES ET NE COMPORTENT AUCUN JUGEMENT DE VALEUR.**

ANOMALIES DU DÉROULEMENT	
ABSENCES, DATES, DURÉE, MOTIF...	

SIGNATURE DU PROFESSEUR RESPONSABLE DE PROJET :

B.T.S. MÉTIERS DE L'AUDIOVISUEL - SESSION 2009

FICHE D'ÉVALUATION - ÉPREUVE PROFESSIONNELLE DE SYNTHÈSE

Sous-épreuve E 61 : PROJET

Coefficient 4 (Épreuve ponctuelle orale : 1 H 15 minutes)

CANDIDAT - Nom :

Prénom :

Option **GESTION DE PRODUCTION**

CRITÈRES	-	-	=	+	+	Aspects techniques /artistiques	Gestion de production
DOSSIER INDIVIDUEL - Note de synthèse 3 pages maximum :							
•forme						-	
•pertinence des informations et des documents							
•contenu (documents spécifiques à l'option)							/15
SOUTENANCE ORALE (projet et contribution du candidat) :							
•expression orale							
•forme et stratégie							
•durée						/5	/5
ENTRETIEN AVEC LE JURY :							
•compréhension des questions posées							
•pertinence des réponses							
•qualité de l'argumentaire dans les domaines : . technique . artistique . économique, juridique et organisationnel						/5	/5
PARTICIPATION ET PRODUCTION DU CANDIDAT : <i>Évaluation à partir des supports fournis par le candidat et de sa prestation orale</i>							
•connaissance générale du projet							
•analyse du cahier des charges et des activités							
•contribution au travail en équipe							
•prise en compte et respect des contraintes et des intentions . techniques . artistiques . liées à la production et à la diffusion							
•valeur de la contribution du candidat (recherche des informations nécessaires ; choix et mise en œuvre des moyens ; cohérence et pertinence des points de vue technique, artistique et de production ; connaissance de l'environnement ...)						/20	/15
ANALYSE CRITIQUE DU PRODUIT AUDIOVISUEL par le candidat, limitée à sa spécialité							/10
NOTE :							/20
TOTAL :							/80

FICHE D'ÉVALUATION À JOINDRE OBLIGATOIREMENT AU BORDEREAU DE NOTATION.

Noms et prénoms des examinateurs :

Signatures :

Professionnel :

Enseignants :

B.T.S. MÉTIERS DE L'AUDIOVISUEL - SESSION 2009

FICHE D'ÉVALUATION - ÉPREUVE PROFESSIONNELLE DE SYNTHÈSE

Sous-épreuve E 61 : PROJET

Coefficient 4 (Épreuve ponctuelle orale : 1 H 15 minutes)

CANDIDAT - Nom :

Prénom :

Option : MÉTIERS DE L'IMAGE – MÉTIERS DU SON – MONTAGE ET POST-PRODUCTION
TECHNIQUES D'INGÉNIERIE ET EXPLOITATION DES ÉQUIPEMENTS

(BARRER LES MENTIONS INUTILES)

CRITÈRES	-	-	=	+	+	Aspects techniques /artistiques	Économie Gestion
DOSSIER INDIVIDUEL - Note de synthèse 3 pages maximum :							
•forme							
•pertinence des informations et des documents							
						/10	/5
SOUTENANCE ORALE (projet et contribution du candidat) :							
•expression orale							
•forme et stratégie							
•durée						/10	-
ENTRETIEN AVEC LE JURY :							
•compréhension des questions posées							
•pertinence des réponses							
•qualité de l'argumentaire dans les domaines : . technique . artistique . économique, juridique et organisationnel						/10	/5
PARTICIPATION ET PRODUCTION DU CANDIDAT : <i>Évaluation à partir des supports fournis par le candidat et de sa prestation orale</i>							
•connaissance générale du projet							
•analyse du cahier des charges et des activités							
•contribution au travail en équipe							
•prise en compte et respect des contraintes et des intentions . techniques . artistiques . liées à la production et à la diffusion							
•valeur de la contribution du candidat (recherche des informations nécessaires ; choix et mise en œuvre des moyens ; cohérence et pertinence des points de vue technique, artistique et de production ; connaissance de l'environnement ...)						/20	/10
ANALYSE CRITIQUE DU PRODUIT AUDIOVISUEL par le candidat, limitée à sa spécialité :							/10

NOTE :

/20

FICHE D'ÉVALUATION À JOINDRE OBLIGATOIREMENT AU BORDEREAU DE NOTATION.

Noms et prénoms des examinateurs :

Signatures :

Professionnel :

Enseignants :

B.T.S. MÉTIERS DE L'AUDIOVISUEL - SESSION 2009

FICHE D'ÉVALUATION - ÉPREUVE PROFESSIONNELLE DE SYNTHÈSE

Sous-épreuve E 61 : PROJET

Coefficient 4 (Epreuve ponctuelle orale : 1 H 15 minutes)

CANDIDAT - Nom :

Prénom :

Candidats relevant d'une préparation à distance ou de la promotion sociale : Toutes Options

CRITÈRES	-	-	=	+	+	Aspects techniques /artistiques	Gestion de production
DOSSIER D'ANALYSE -:							
•forme							
•pertinence des informations et des documents						/10	/5
SOUTENANCE ORALE :							
•expression orale							
•forme et stratégie							
•durée						/5	/5
ENTRETIEN AVEC LE JURY :							
•compréhension des questions posées							
•pertinence des réponses							
•qualité de l'argumentaire dans les domaines :							
. technique							
. artistique							
. économique, juridique et organisationnel						/5	/5
PRODUCTION DU CANDIDAT							
<i>Évaluation à partir des supports fournis par le candidat et de sa prestation orale</i>							
•connaissance générale du projet							
•analyse du cahier des charges							
•adaptations ou modifications proposées							
•Analyse des contraintes et des intentions							
. techniques							
. artistiques							
liées à la production et à la diffusion						/20	/15
ANALYSE CRITIQUE DU PRODUIT AUDIOVISUEL par le candidat, limitée à sa spécialité							/10
NOTE :						/20	
TOTAL :							/80

FICHE D'ÉVALUATION À JOINDRE OBLIGATOIREMENT AU BORDEREAU DE NOTATION.

Noms et prénoms des examinateurs :

Signatures :

Professionnel :

Enseignants :

BTS MÉTIERS DE L'AUDIOVISUEL

E62 – Rapport d'activités Professionnelles

Fiche de suivi de stage

Deux pages.

NOM :	Période de stage : du
Prénom :	au

<i>Cocher les cases correspondantes</i>		Observations
CRITÈRES GÉNÉRAUX		
LANGAGE	<input type="checkbox"/> Très correct <input type="checkbox"/> Correct <input type="checkbox"/> Relâché <input type="checkbox"/> Difficultés d'expression	
ASSIDUITÉ	<input type="checkbox"/> Aucune absence <input type="checkbox"/> Quelques absences justifiées <input type="checkbox"/> Absences fréquentes justifiées <input type="checkbox"/> Nombreuses absences non justifiées	
PONCTUALITÉ	<input type="checkbox"/> Très ponctuel <input type="checkbox"/> Quelques retards <input type="checkbox"/> Retards fréquents <input type="checkbox"/> Retards systématiques	
INTÉGRATION	<input type="checkbox"/> Très facile <input type="checkbox"/> Facile <input type="checkbox"/> Difficile <input type="checkbox"/> Non réalisée	

CRITÈRES PROFESSIONNELS

AUTONOMIE	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Très bonne <input type="checkbox"/> N'a besoin d'appui que dans les phases clés <input type="checkbox"/> Fait appel très souvent à un soutien <input type="checkbox"/> Très dépendant 	
CAPACITÉ D'ADAPTATION AUX TECHNIQUES ET AUX OUTILS	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Très bonne <input type="checkbox"/> Bonne <input type="checkbox"/> Correcte <input type="checkbox"/> Insuffisante 	
MÉTHODOLOGIE ESPRIT D'ORGANISATION	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Sait respecter les procédures <input type="checkbox"/> Sait définir des priorités <input type="checkbox"/> Sait organiser son propre travail 	
IMPLICATION	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Curiosité intellectuelle <input type="checkbox"/> Souci d'apprendre <input type="checkbox"/> Souci de la qualité du travail 	
CONNAISSANCE DU MILIEU PROFESSIONNEL	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Identifie les principales contraintes <input type="checkbox"/> Sait se situer dans l'entreprise <input type="checkbox"/> Connaît le vocabulaire professionnel 	

ENTREPRISE

TUTEUR

Nom

Fonction

Signature

Sous-épreuve E 62 : RAPPORT D'ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES
FICHE D'ÉVALUATION

- SESSION 2009 -

DURÉE DE L'ÉPREUVE : **0 Heure 30 MAXIMUM**
 Exposé du candidat, sans interruption du jury : 15 minutes
 Entretien avec le jury 15 minutes maximum

- Expression écrite								
- Qualité et pertinence du travail présenté (mise en page, présentation, illustration, annexes ...)								/10
- Présentation et analyse du contexte professionnel (entreprise, secteur d'activité, situations rencontrées)								
- Présentation et analyse des activités dans l'option considérée								
<u>Qualité de l'exposé oral :</u>								/4
- Forme (structure, durée de l'exposé) et stratégie								
- Clarté et concision des explications								
- Expression orale								
<u>Entretien avec le jury :</u>								/6
- Compréhension des questions posées								
- Pertinence des réponses et de l'argumentation (justesse, précision technique)								
NOTE	/ 20 points							

Nom et prénom du candidat :

Noms et prénoms des examinateurs :

*

*